

Conjoints militaires et membres de famille éligibles

Où que les citoyens américains aillent, le FVAP veille à ce que leurs voix soient entendues.

Le programme d'aide au vote fédéral (FVAP) s'emploie à s'assurer que les membres des Services, leurs membres de famille éligibles et les citoyens à l'étranger sont conscients de leur droit de vote et qu'ils ont les outils et ressources nécessaires pour voter - où qu'ils soient dans le monde !



En transition ou en cours de déménagement ? Nous comprenons que vous êtes extrêmement mobile en tant que conjoint(e) militaire.

Il est important que vous fournissiez votre nouvelle adresse à votre bureau électoral chaque fois que vous déménagez. L'adresse que vous fournissez est leur seul moyen de vous contacter à votre nouveau domicile.

Vous pouvez utiliser la FPCA sur FVAP.gov pour mettre à jour votre adresse auprès de votre fonctionnaire électoral.

Partagez ces informations !

Comme conjoint militaire, vous avez accès à un réseau serré d'autres membres militaires et leurs conjoints. Aidez-nous à nous assurer que tout le monde a la possibilité de voter ! Parlez-leur du site FVAP.gov et des démarches à prendre pour pouvoir voter par correspondance.

Éligibilité au vote par correspondance pour vous et votre famille

Comme membre de famille d'un membre des Services en uniforme, votre droit de voter par correspondance est protégé. Cela signifie que si vous habitez en dehors de votre conscription électorale, vous pouvez voter par correspondance pour toute élection fédérale. Les règles sont différentes pour les membres de famille éligibles; la Loi de l'aide de résidence pour conjoints militaires (MSRRA) couvre les conjoints, mais les dépendants en âge de voter doivent confirmer leur éligibilité auprès de l'État où ils ont l'intention de s'inscrire au vote car les règles varient selon l'État. Le FVAP encourage les électeurs militaires et leurs membres de famille éligibles à soumettre une nouvelle Demande de carte postale fédérale (FPCA) chaque année, chaque fois qu'ils changent d'adresse et au moins 90 jours avant les élections en question. Consultez le verso de ce formulaire pour savoir comment soumettre la FPCA et demander votre bulletin. Le site FVAP.gov a des ressources complémentaires pour faciliter le vote par correspondance.

Comment voter où que vous soyez.



1. Remplissez et envoyez la **Demande de carte postale fédérale (FPCA) pour vous inscrire au vote et pour demander un bulletin de vote.**



2. **Quand votre bulletin arrive, remplissez-le et envoyez-le.**

Si votre bulletin n'arrive pas à temps, vous pouvez remplir le Bulletin fédéral de secours pour le vote par correspondance (FWAB) sur FVAP.gov. Imprimez, signez et envoyez le bulletin à votre bureau électoral. Après avoir envoyé votre bulletin, vous pouvez confirmer sa livraison à votre bureau électoral. Pour vous mettre en route, visitez FVAP.gov.



Comment déterminer votre résidence de vote

L'amendement effectué le 31 décembre 2018 et portant sur la Loi de l'aide de résidence pour conjoints militaires (MSRRA), vous permet de conserver la même résidence ou domicile établi par votre membre des Services, même si vous n'avez pas été physiquement présent à l'adresse. Si vous le désirez, vous pouvez plutôt choisir de conserver votre résidence ou domicile établi (si cela diffère de celui de votre sponsor). Le MSRRA ne vous permet pas encore de choisir n'importe quel État ; vous ou votre conjoint doit avoir établi la résidence dans un État. Pour établir la résidence, il y a plusieurs possibilités parmi lesquelles le vote, le paiement d'impôts, la possession de propriété, la possession d'un permis de conduire et l'immatriculation d'un véhicule. Les critères de résidence varient selon

l'État. Veuillez consulter un conseiller juridique pour discuter des implications fiscales et d'autres conséquences du MSRRA. Comme conjoint militaire, vous pouvez :

1. Conserver la résidence ou le domicile de votre sponsor ou de votre membre des Services.
2. Garder votre résidence ou domicile établi et actuel.
3. Prendre les démarches nécessaires pour établir une nouvelle résidence ou un nouveau domicile.

Pour les enfants qui atteignent l'âge de vote pendant que leur famille est en poste à l'étranger, ils peuvent voter en utilisant la dernière adresse américaine qu'ils avaient avant de se rendre au lieu d'affectation actuel

Monday-Friday. 7:30 a.m. to 4 p.m. ET | Go to FVAP.gov and click on "contact" to find where to send your election materials. Media inquiries: media@fvap.gov



VISIT
FVAP.gov



CALL
800-438-VOTE (8683)
DSN: 425-1584



EMAIL
vote@fvap.gov

CONNECT WITH US

Search for FVAP

